



A découper et à retourner à l'adresse suivante :

Association Départementale des Maires Ruraux de la Haute-Loire AMR 43
Monsieur Francis DELMAS, trésorier - En mairie - 43150 SALETTES

Nom et prénom du maire :

Commune :

Code postal :

Adresse postale :

Code INSEE :

Adresse électronique :

Cotisation annuelle variable selon le nombre d'habitants

- Comprenant la part départementale de : 15 € (moins de 500 hab); de 35 € (de 501 à 1000 hab); de 55 € (de 1001 à 1500 hab); de 75 € (à partir de 1501 hab).

- Comprenant la part nationale de 75 € (adhésion à l'AMRF de 56 € + abonnement à 36000 communes de 19 €)

10 € par abonnement supplémentaire à « 36000 communes » soit X 10 € =

TOTAL =

90 €
OU 110 €
OU 130 €
OU 150 €

+

.....

Règlement par : Mandat administratif

Fait à, le ____ / ____ / ____ .

Signature et cachet de la mairie

Votre abonnement peut être payé par votre budget municipal. En ce cas, la facture ci-dessous est destinée à votre trésorier.

FACTURE 2018 BULLETIN D'ADHESION AMR 43

Cotisation annuelle

- comprenant la part départementale variable selon le nombre d'habitants qui va de 15 € à 75 €
- La part nationale de 75 € (adhésion à l'AMRF de 56 € + abonnement à 36000 communes 19 €)

10 € par abonnement supplémentaire « à 36000 communes » soit X 10 € =

TOTAL =

€

+

.....

CODE ETABLISSEMENT 14506 CODE GUICHET 01100 N° COMPTE 72826312000 CLE RIB 31
IBAN :FR76 1450 6011 0072 8263 1200 031 BIC : AGRIFRPP845

Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Règlement par : Mandat administratif

A effectuer au compte de « Association départementale des maires ruraux de la Haute-Loire »

Fait à Laussonne, le 2 janvier 2018.

Pierre GENTES,
Président de l'AMR 43